



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

ASSOCIATION SPORTIVE
LYON-LA DUCHÈRE

(MÉTROPOLE DE LYON)

Exercices clos du 30 juin 2016 au 30 juin 2021

Synthèse

AVERTISSEMENT

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 20 janvier 2023.

Seul le rapport engage la chambre.

La réponse au rapport est publiée à la suite du rapport, dans l'espace réservé

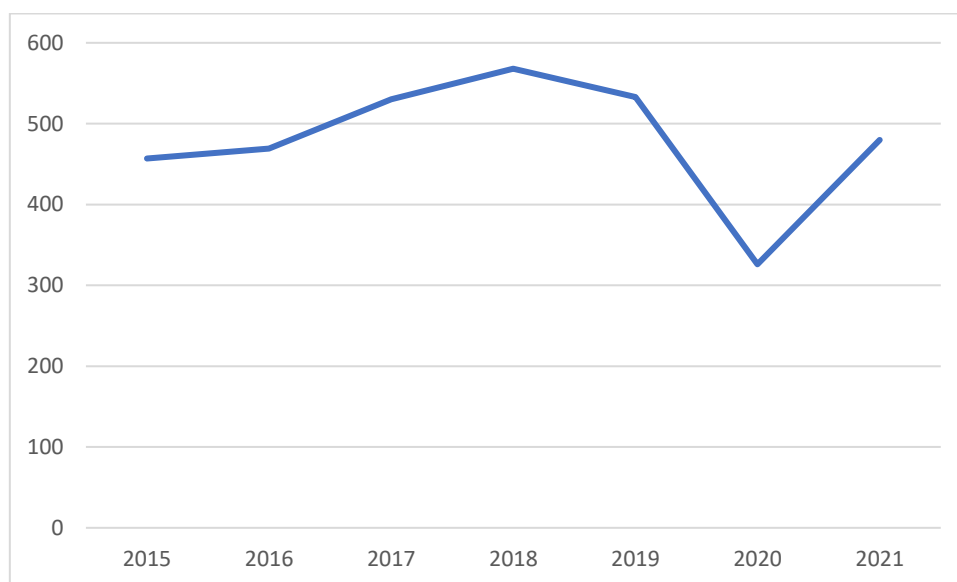
SYNTHESE

L'association sportive Lyon - La Duchère constitue avec la société sportive du même nom l'une des deux structures composant le groupement sportif du club de football éponyme, situé dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon. La chambre a aussi contrôlé la société sportive ce qui a donné lieu à un rapport distinct.

Une activité dynamique et des résultats sportifs globalement satisfaisants

L'activité sportive du club est marquée par une forte augmentation des effectifs des pratiquants, qui ne peuvent pas toujours être conservés par le club. Les performances des équipes sont satisfaisantes, et le club est soutenu financièrement par la FFF pour ses efforts de structuration de son activité.

Graphique n° 1 : Évolution du nombre de pratiquants



Source : association sportive Lyon- La Duchère

L'association sportive Lyon-La Duchère est un acteur investi dans l'exercice de missions sociales au sein du quartier de la Duchère, et a développé plusieurs actions centrées sur la citoyenneté, la scolarité, l'insertion professionnelle et la santé. Si certaines d'entre elles peuvent être qualifiées de succès, en revanche, la chambre a noté un manque de suivi des partenariats noués avec les acteurs sociaux du quartier.

Un fonctionnement des organes de gouvernance perfectible et une gestion marquée par des insuffisances et des irrégularités

Si l'activité du club est positive, il n'en est pas de même de son pilotage et de sa gestion.

Le contrôle de la chambre a révélé un fonctionnement largement perfectible des organes de gouvernance, tant en termes de formalisme que de respect des statuts associatifs.

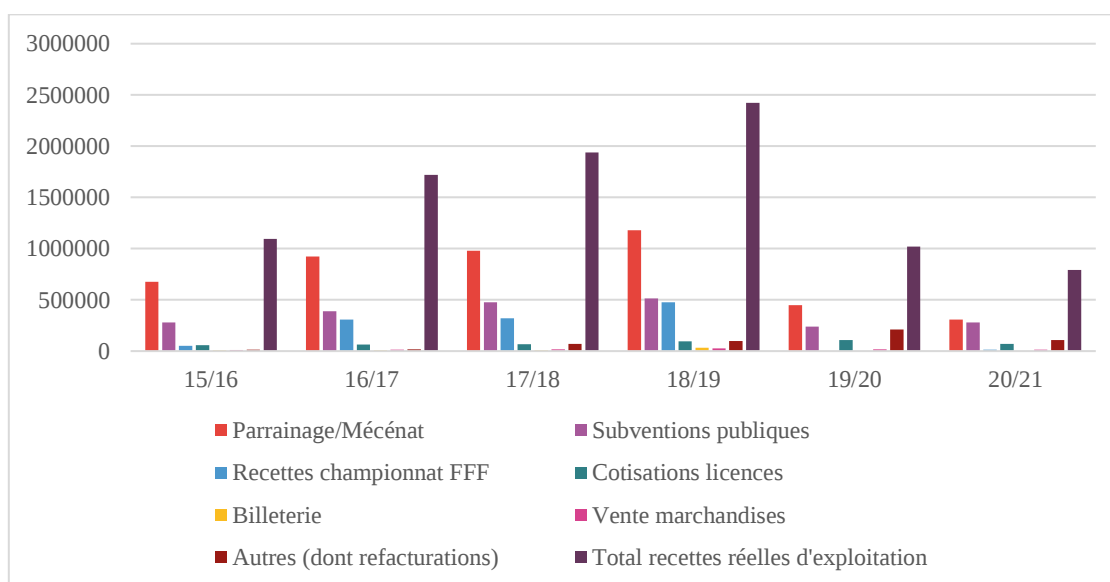
La gestion des ressources humaines est marquée par l'octroi d'importants avantages en nature (logements, voitures) accordés notamment aux joueurs, qui sont valorisés très en deçà de leurs coûts réels et dans des conditions qui manquent de transparence. Il en est de même des frais de déplacement.

La chambre a relevé plusieurs insuffisances susceptibles d'affecter la fiabilité des comptes, à savoir l'absence de formalisation de la procédure des achats, l'absence d'adoption de règles fixant le cadre d'exonération des droits d'inscription, et un défaut de suivi des recouvrements des droits d'inscription.

Une situation financière assez fragile qui s'est améliorée à partir de la création de la société sportive en 2019

Les ressources de l'association sont constituées pour l'essentiel de recettes de mécénat et de subventions octroyées par la ville de Lyon, tant pour assurer son fonctionnement que pour financer ses activités d'intérêt général.

Graphique n° 2 : Évolution des recettes réelles d'exploitation (en euros)



Source : association sportive Lyon- La Duchère

La situation financière de l'association était marquée, jusqu'en 2019, par un équilibre précaire. C'est à partir de cette date que le résultat d'exploitation est devenu positif, en lien avec le transfert de la gestion, à la société sportive, de l'équipe première du club.

En effet, l'association a été tenue de créer, en 2019, une société sportive pour la gestion de ses activités à caractère professionnel, quand bien même son équipe dite première n'évoluerait pas dans un championnat professionnel. Cette société assurant la gestion de l'équipe dite première, l'association assume des charges de fonctionnement moindres. Les relations entre les deux structures sont organisées au sein d'une convention dont le contenu est réglementé et qui organise le partage des missions entre elles mais qui nécessite d'être clarifié concernant les missions d'intérêt général et les financements publics attribués en contrepartie.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Adopter un fonctionnement des organes de gouvernance respectueux des statuts (adoption d'un règlement intérieur, établissement de feuilles de présence, établissement de procès-verbaux).

Recommandation n° 2 : Etablir un rapport annuel d'activité complet comportant une information précise et exhaustive des activités de l'association.

Recommandation n° 3 : Valoriser dans les comptes les contributions volontaires en nature et en préciser la méthode dans l'annexe.

Recommandation n° 4 : Sécuriser le processus achat par l'adoption d'une procédure formalisée confiant à des acteurs différents les principales étapes du processus (évaluation du besoin, engagement, constatation du service fait, liquidation, paiement) et l'adoption de délégations de signature conformes à la procédure ainsi définie.

Recommandation n° 5 : Faire encadrer, par les instances de gouvernance compétentes, la procédure et les motifs d'exonération totale ou partielle des droits d'inscription.



Les publications de la chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes
sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>

Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
124-126 boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON Cedex 03

auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr

 [@crc_ara](https://twitter.com/crc_ara)